

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 5 AVRIL 2006 à 18 h

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le Mercredi 5 Avril 2006 à 18 h, à la Salle du Conseil Municipal.

Date de convocation : 28 mars-06

Date d'envoi à la presse : 28 mars-06

Date d'affichage : 30 mars-06

ETAIENT PRESENTS :

MM. LAURENT – VERMONT – DEYRIS – MARCHANDIN – Mmes BOURSIN – DRUESNE – BEDOURET – MM. LACABANNE – GAILLARD – PATY – FERON

ETAIENT EXCUSES :

Mlle HOSTEINS donne pouvoir à Mme DRUESNE

Mme BIOTA donne pouvoir à Mme BEDOURET

Mr BERTY donne pouvoir à Mr VERMONT

Mr CAPDEPUY donne pouvoir à Mr MILHE

Mr ALMON donne pouvoir à Mr FERON

ETAIENT ABSENTS :

MM. MILHE et HITON (jusqu'à 18h07)

Mr FERNANDEZ (jusqu'à 18h15)

Mr PARROT

LA SEANCE EST OUVERTE

Mme DRUESNE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le débat, Mr le Maire annonce la démission de Catherine BRUNEAU du Conseil Municipal et émet ses regrets dus à son départ.

Arrivées de MM. MILHE et HITON .

I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Les 2 observations formulées par Mr MARCHANDIN ayant été dûment apportées au Procès-Verbal de la précédente séance (1^{er} Février 2006) ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mr FERNANDEZ entre en séance.

II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

Mr le Maire donne lecture du Débat d'Orientations Budgétaires et confirme que par arrêté paru au Journal Officiel n° 25 du 29.01.2006, la population de notre commune est portée à plus de 3 500 habitants.

Ce classement oblige la collectivité à délibérer sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2006 (D.O.B.) et à respecter l'ensemble des dispositions liées à la M 14 (notamment présentations croisées fonctionnelles annexes spécifiques). L'instruction budgétaire M 14 précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée dans une délibération de l'assemblée (circulaire du 24.02.1993, n° NOR/INT/B/93/00052/C).

C'est la raison pour laquelle je présente à nouveau les orientations budgétaires qui ont déjà été évoquées lors du Conseil Municipal du 1^{er} février dernier. Il conviendra donc que ce débat soit porté au procès-verbal de la présente séance, condition nécessaire et suffisante puisqu'il n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel, la délibération ayant seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

sur le contexte international et national

1/DONNEES GENERALES

Comme chaque année, je citerai les quatre principaux indices macro-économiques prévisionnels :

A – Produit Intérieur Brut (PIB)

☞ La croissance économique est restée forte aux Etats-Unis au deuxième trimestre 2005, bien que ralentie sur la fin de l'année. La zone Euro connaît une croissance toujours faible et fragile (+ 1,2 %) diversement réparti selon les pays. La croissance française devrait lui être supérieure et pourrait s'établir à + 1,5 % selon Rexecode, à + 1,8 % selon le consensus des économistes et à + 2,25 % selon le gouvernement.

☞ Pour mémoire, l'évolution du PIB (en volume) pour 2005 s'établissait à 1,5 %.

B – Inflation

☞ Malgré le niveau élevé des prix de l'énergie, l'inflation en France reste contenue en dessous de + 2 % en 2005, du fait de pressions à la baisse sur les prix des produits manufacturés. En 2006, la hausse des prix devrait s'établir à un niveau très légèrement supérieur à celui de 2005 (+2,1 % contre 1,9 %).

C – Consommation privée

☞ Après un léger rebond en 2004 (+ 2,1 %), la consommation des ménages devrait ralentir en 2005 (+ 1,8 %) sous le double effet de la vive tension sur les prix de l'énergie et de l'absence de reprise sur le marché du travail.

Les mêmes facteurs devraient peser en 2006, aboutissant de nouveau à un ralentissement de la consommation des ménages (1,6 %).

D – Investissement productif

☞ Malgré l'arrêt du redressement de la situation financière des entreprises, la reprise de l'investissement productif devrait se confirmer en 2005 (3,1 % après +1,5 % en 2004 et -4,5 % en 2003), l'investissement dans les services et dans la construction restant soutenu. L'année 2006 devrait rester sur une tendance similaire (+ 3,5 %).

2 / LA LOI DE FINANCES 2006

➤➤➤ LE PRINCIPE :

Le Gouvernement a décidé de prolonger d'une année supplémentaire la durée du « contrat de croissance et de solidarité », initialement prévu de 1999 à 2001 et reconduit chaque année depuis 2002. L'enveloppe rassemblant les principales dotations reste indexée à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix hors tabac pour 2006
- et sur une fraction (33%) du taux d'évolution du PIB en 2005

Au sein de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique, la variable d'ajustement étant la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP).

Après réintégration dans l'enveloppe de différents ajustements, les dotations de l'Etat aux collectivités locales incluses dans le contrat de croissance atteignent 44.3 milliards d'€, en progression de 1,58 % par rapport aux montants inscrits en loi de finances pour 2005.

➤➤➤ La dotation globale de fonctionnement progresse de 3,028 %.

Depuis 1996, l'indice d'évolution de la DGF est égal à la somme de l'inflation prévisionnelle hors tabac et de la moitié de la croissance du PIB en volume, soit + 2,675%, soit (1,8 % + (50 % x 1,75 %)).

Appliquée aux montants recalés de 2005, cette indexation porte la masse initiale de la DGF à 38, 21 milliards d'€, en hausse de 2,727 % par rapport aux montants prévus de 2005.

Au sein de la DGF des communes, l'évolution de la dotation forfaitaire sera fonction des taux d'indexation retenus par le Comité des finances locales pour les parts « population », « superficie », et « compensation » qui seront appliqués au taux de croissance de la DGF(2,727 %).

➤➤➤ Les autres dotations

- ✓ la dotation spéciale instituteurs (DSI) la dotation élu local, les dotations de transferts de compétences (DGD, DGD Corse , DGD formation professionnelle suivent la progression de la DGF(+ 2,727%).
- ✓ les dotations d'équipement sont indexées sur l'évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, soit, +4,0%.

En fin, l'indexation de la DGF, supérieure à celle de l'enveloppe normée, se traduit par une DCTP qui devrait s'établir à - 9,48% par rapport aux montants perçus par les collectivités locales en 2005 (- 10,6%).

➤➤➤ Les dotations hors enveloppe

Les autres concours financiers de l'Etat, essentiellement le FCTVA (4 milliards d'€) et le produit des amendes de police (620 millions d'€, +10,7%) sont maintenus hors de l'enveloppe normée.

La dotation de développement durable (DDR) , 124 millions d'€ comporte désormais 20 millions d'€ en 2006, réservés au financement du maintien des services publics en milieu rural.

Globalement, les concours de l'Etat aux collectivités locales inscrits dans la Loi de Finances 2006 s'établissent à 2,7 milliards d'€ (+8,61 % par rapport à 2005).

➤➤➤ Les principales mesures fiscales

Au titre de ces dernières, on note principalement :

- la réforme de la taxe professionnelle, plafonnement absolu à 3,5% de la valeur ajoutée. Actuellement, la cotisation de TP d'une entreprise est plafonnée, en fonction de son chiffre d'affaires, à 3,5 %, 3,8 % ou 4 % de la valeur ajoutée, (ou 1 % pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux, forestiers). A partir de 2007, la cotisation de chaque entreprise sera strictement limitée à 3,5 % de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition.
- Le dispositif dit de « bouclier fiscal » : qui consiste à limiter les impôts directs acquittés par un contribuable à 60% de ses revenus. Seraient compris dans ce dispositif, l'IR, l'ISF, la TH, et les taxes foncières afférentes à l'habitation principale.

- L'allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des terres agricoles, au profit des communes et de leurs groupements, qui serait diminuée de 20 % pour les terres agricoles. Une modification du Code rural est envisagée pour que cet allègement soit rétrocedé aux exploitants agricoles non propriétaires.

(*) En annexe, les principaux axes d'action du Gouvernement intéressant le secteur local, le tableau des références fiscales régionales, en Aquitaine, le calendrier des principales normes à respecter..

sur la situation financière de la commune

I / Analyse rétrospective

Le budget en cours de préparation n'est pas isolé : il s'inscrit dans un fonctionnement continu de la collectivité et dans un environnement socio-économique en évolution.

A/ démographie

Il me semble important de rappeler que l'essor démographique de la commune depuis 1999 est une donnée non négligeable à la fois au regard des enjeux pour la commune, et des choix prioritaires qui découlent de l'accueil de nouvelles populations. Sur ce registre, on retiendra :

↪ une augmentation très sensible de la population sur le territoire communal :

3476 habitants en 1999, 3585 habitants au recensement national de 2004, et approximativement 4100 habitants au recensement complémentaire effectué avec l'INSEE en octobre 2005.

↪ un fort taux de natalité en 2005, soit 62 enfants.

B/ logement

Avec la construction des lotissements en cours et à venir, ce sont plus de 200 logements supplémentaires, pour lesquels la Commune doit parfois pourvoir à la création ou à l'aménagement de voies et de réseaux alors insuffisants.

Le principe de l'analyse financière rétrospective porte sur l'étude des seuls comptes administratifs et comptes de gestion. Nous allons donc vous présenter quelques indicateurs sur les exercices 2001 à 2004.

➤ Evolution des résultats définitifs avec Restes à Réaliser, tous budgets

Budget	2001	2002	2003	2004
Budget général	87 069,92 €	182 424,38 €	- 129 474,48 €	- 180 609,67 €
Rénovation bâtiments	- 559,21 €	10 377,13 €	14 389,39 €	- 6 984,35 €
Forêt	- 25 201,34 €	- 73 333,98 €	38 520,52 €	- 152 149,28 €
Zone d'activité	8 081,71 €	- 109 987,04 €	55 443,17 €	16 654,17 €
Clos des trinitaires	103 712,50 €	103 712,50 €	103 712,50 €	103 712,50 €
Eau	86 639,26 €	110 689,53 €	68 909,25 €	100 660,05 €
Assainissement	22 654,63 €	90 502,34 €	27 072,00 €	70 237,37 €
TOTAL	282 397,47 €	314 384,86 €	178 572,35 €	- 48 479,21 €

➤ Evolution de la dette tous budgets concernés

Au 31/12/2004	
2 001	3 497 130,09 €
2 002	3 532 114,69 €
2 003	3 377 769,55 €
2 004	3 535 847,07 €

➤ Evolution du budget général de 2001 à 2004

EVOLUTION COMPTE ADMINISTRATIF				
	2001	2002	2003	2004
<i>Section de fonctionnement</i>				
Total dépenses dont	2 604 916 ,11	2 523 946, 25	2 608 183, 22	2 765 229, 66
charges de personnel	1 182 746, 54	1 344 842, 53	1 463 624, 17	1 571 317, 41
remboursement intérêt emprunt	148 811, 07	138 640, 76	154 070, 75	154 501, 50
Total recettes dont	3 026 718, 04	2 604 566, 63	2 652 307, 79	2 654 537, 36
impôts et taxes	1 371 942, 73	926 685, 75	987 415, 21	1 078 532, 06
dotation et subvention	957 063, 53	1 141 333, 03	1 229 663, 14	1 172 738, 77
<i>Section d'investissement</i>				
Total dépenses dont	1 069 742, 85	967 170, 67	805 305, 56	862 562, 79
remboursement capital emprunt	313 647, 96	403 545, 52	351 051, 85	347 065, 96
dépenses d'équipement	270 253, 71	272 888, 81	445 162, 90	302 465, 47
Total recettes dont	831 075, 67	1 028 536, 67	626 113, 26	891 297, 48
subventions	114 842, 05	108 920, 25	137 514, 20	119 750, 31
nouveaux emprunts	275 475, 37	431 670, 92	339 904, 68	592 360, 29

➤ Présentation des principaux ratios de niveaux.

Les ratios retenus sont différenciés selon la taille de la collectivité. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, aucune liste de ratios n'est établie. Toutefois au regard de notre évolution démographique, j'ai souhaité vous présenter ici les ratios dits « de niveau », rapportés à la population pour les communes de plus de 3 500 habitants.

<i>Population légale : 3 476</i>				
<i>Ratios de niveau</i>	<i>C.A.</i>			
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
<i>Recettes Réelles de Fonctionnement / hab.</i>	836,63	699,95	734,89	749,72
<i>Dépenses Réelles de Fonctionnement. / hab.</i>	661,05	670,80	704,79	737,01
<i>Produit des impositions directes/hab</i>	312,54	222,19	238,28	262,57
<i>Encours de la dette / hab</i>	654,35	653,88	639,69	586,66
<i>Dépenses d'équipement/hab</i>	41,82	78,50	128,07	87,02
<i>DGF/hab</i>	151,45	156,17	156,68	158,99

A l'issue de l'exercice 2005, le tableau de consommation des crédits s'établit comme suit :

<i>Taux de consommation des crédits Fonctionnement – Investissement</i>				
	<i>% réel 2002</i>	<i>% réel 2003</i>	<i>% réalisé 2004</i>	<i>% réalisé 2005*</i>
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Dépenses</i>	93,87	91,37	94,36	99,68
<i>Recettes</i>	96,87	92,93	90,59	94,06
<i>TOTAL</i>	+ 3,00 %	+ 1,56 %	- 3,77 %	-5,62%
<i>Investissement – hors Reste à réaliser</i>				
<i>Dépenses</i>	73,85	74,41	83,88	83,22
<i>Recettes</i>	78,53	57,85	75,32	97,12
<i>TOTAL</i>	+ 4,68 %	- 16,56 %	- 8,56 %	+13,90%

* Le compte administratif 2005 n'ayant pas encore été établi, les chiffres rapportés à l'année 2005 s'entendent hors restes à réaliser.

Au titre du fonctionnement :

Si l'on peut constater, l'accentuation du différentiel dépenses / recettes, il est nécessaire de rappeler que :

➤ en dépenses : les crédits affectés aux charges de personnel ont dû être abondés lors du budget supplémentaire ; l'absentéisme sur certains postes ayant nécessité l'embauche ponctuelle d'auxiliaires (services techniques et écoles, notamment).

➤ en recettes : reste toujours en suspens la vente des parcelles communales destinées à l'éventuelle extension de la Zone d'Activités, et non versées les frais relatifs à l'urbanisme et dus par la Communauté de Communes.

Au titre de l'investissement :

L'excédent de recettes apparent s'explique d'une part par les retards dans l'exécution de certaines opérations, liés aux procédures de marchés publics, et d'autre part à la non prise en compte des restes à réaliser. Certains financements n'ont pas été utilisés dans l'attente des modifications intervenues sur les projets (exemple : l'APD du groupe scolaire). De même sur le budget annexe Assainissement, nous

avons dû résilier le marché d'études faute de production dans les délais, par le Maître d'œuvre, des pièces contractuelles pour la consultation des entreprises.

A ce jour, et bien qu'ayant enregistré en 2004, un déficit au niveau du compte administratif, les mesures de prudence ne doivent pas obérer l'incontournable nécessité de répondre aux besoins d'une population toujours plus nombreuse.

2 / Perspectives 2006

◆ au titre du fonctionnement

pour le budget communal, s'annonce la maîtrise renforcée des dépenses de personnel, notamment par une meilleure répartition des tâches devant concourir à une diminution des heures supplémentaires au bénéfice d'agents titulaires à temps non complet.

En accompagnement, un plan de formation des personnels est mis en place dès ce premier semestre. Il ne sera pas créé d'emplois à titre permanent.

Dans l'attente du résultat des négociations entreprises auprès des diverses sociétés d'assurance, la collectivité prendra à sa charge le maintien du revenu, au delà des 90 jours d'absence pour maladie. Bien entendu, nous poursuivrons avec les services techniques les travaux d'entretien du patrimoine communal.

pour le budget de la forêt, 2006 permettra de poursuivre les travaux de nettoyage avec une aide pour plus de 150 ha et commencer les travaux de reconstitution pour plus de 300 ha.

la clôture du budget de la ZA est envisagée.

◆ au titre de l'investissement

en fonction de notre capacité budgétaire, la politique d'équipement de la commune pourrait reposer sur :

- le lancement de la première tranche de la Convention d'Aménagement de Bourg, signée ce 24 janvier avec le Président du Conseil Général de la Gironde ;*
- la première tranche de l'école réalisation 2^{ème} semestre) ;*
- la conclusion d'une opération d'aménagement avec un opérateur public, concernant la 3^{ème} tranche des trinitaires, et la requalification des immeubles vétustes pouvant accueillir du locatif, des services et des espaces commerciaux, voire la réhabilitation d'un 2^{ème} logement social, dans l'ancienne propriété Meynieu ;*
- la réalisation des voies et réseaux nécessaires à la desserte des lotissements en cours ou à venir, moyennant une Participation (PVR) des constructeurs à hauteur de 100 % ;*
- la poursuite du PLU*

Les contraintes pesant sur notre collectivité du fait de sa croissance et de la réduction des concours financiers attendus, engendrent pour 2006, l'obligation de mener avec rigueur nos choix en matière d'équipement moyennant un recours modéré à l'emprunt, et de poursuivre sans relâche une gestion stricte des dépenses courantes, assorti d'une pression fiscale ajustée.

Car en effet, l'augmentation des dotations de l'Etat, et l'élargissement de la base du fait du nombre croissant de foyers ne se feront réellement sentir qu'à partir de 2007.

Il reviendra à la prochaine Commission des Finances qui suivra le vote du BP 2006, de tenir compte de ce contexte, qui nous conduira à faire des choix responsables.

C'est sur ces bases que je vous propose d'orienter nos échanges.

Pour répondre à Mr LACABANNE qui s'interroge sur les impôts et taxes, Mr le Maire répond que les nouveaux arrivants ne paieront leurs impôts qu'en 2007.

Mr FERON note qu'entre 2001 et 2004 moins de revenus d'impôts rentrent dans les caisses de la commune.

Mr le Maire rappelle que la Taxe Professionnelle est versée à la Communauté de Communes du Centre Médoc. De plus, on est sur le calcul TP de 2001.

Pour répondre à Mr MARCHANDIN qui fait une remarque sur le mot « absentéisme » du Personnel, Mr le Maire indique que c'est un mot générique (congés, formation, maladie).

Mr MARCHANDIN renchérit en démontrant qu'il y a deux raisons dues à l'absentéisme : la maladie et l'ambiance au travail.

Il souhaite de plus être informé régulièrement sur la prise en charge au-delà des 90 j d'absence.

Mr le Maire répond que plusieurs compagnies d'assurance ont été contactées et doivent rendre leur rapport.

Pour répondre à Mr MARCHANDIN sur les investissements 2006 et qui souhaite demander l'ajournement ou le report de la CAB pour une année, Mr le Maire confirme que c'est la commission Finances en suivant le BP 2006 qui décidera. L'étude était nécessaire et permet d'avoir une vision d'urbanisme globale.

Mr FERON souhaite revenir sur le dossier du Personnel et soulève qu'en 2005 les charges du Personnel étaient de 55 % alors que seulement 40 % étaient annoncés dans le bulletin municipal.

Mr le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de ratios. Une différence entre le BP et BS.

Mr FERON ne comprend pas la grande différence alors que les charges du Personnel ne doivent pas bouger entre BP et BS ou peu. Un écart aussi important semble bizarre.

Mr le Maire confirme que le repère est le Compte Administratif.

Mr MARCHANDIN indique que la comptabilité analytique aurait dû nous permettre de prévoir. De plus, est-il systématiquement obligatoire de remplacer du personnel absent ?

Mr le Maire répond que toutes les absences ne sont pas remplacées.

Telles sont les principales orientations générales du projet de Budget Primitif pour 2006 sur lesquelles Mesdames et Messieurs les Conseillers ont débattu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.